



RÉTROACTION

*Manifestation du projet de loi 3
à l'hôtel de ville de Montréal
le 18 août 2014*

Le 20 novembre 2014

Montréal 

Table des matières

Contexte	3
Les principes d'encadrement d'une manifestation	4
Chronologie de la manifestation du 18 août	5
Évaluation de la situation avant l'événement.....	7
Commandement de l'intervention policière.....	11
Planification tactique.....	14
Déploiement des effectifs	17
Communications opérationnelles	22
Conclusion	24

Contexte

Le 18 août 2014 avait lieu à l'hôtel de ville de Montréal une assemblée du conseil municipal. Sa reprise à 19 h a été retardée par la présence de manifestants s'opposant au projet de loi 3. Ce projet de loi a été déposé le 12 juin dernier par le ministre Pierre Moreau. Il fait suite à des travaux déjà amorcés par le gouvernement précédent (projet de loi 79 déposé en février 2014). Il vise à favoriser la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal. Il a par ailleurs des conséquences directes sur le revenu et sur le fonds de pension des salariés municipaux.

Cette manifestation sur la scène municipale a rapidement été dénoncée par toutes les instances, tant politique, syndicale que citoyenne. À l'intérieur de l'édifice, des employés municipaux, principalement des pompiers, des cols blancs et des cols bleus ont investi la salle du conseil, donnant lieu à des scènes disgracieuses captées par plusieurs caméras de surveillance (dont des actes d'intimidation, des méfaits et des voies de fait). À l'extérieur, des papiers et des fumigènes ont été lancés, des feux ont été allumés. Les images captées semblent de plus démontrer une inaction policière, voire une collusion potentielle avec les manifestants.

Signalons que cette manifestation était à l'initiative de certains groupes syndicaux et n'était pas planifiée par la Coalition syndicale pour la libre négociation¹. Cette coalition créée en mars 2014 sous le thème « La négociation, pas la confrontation » regroupe les principaux représentants des employés municipaux du Québec qui s'opposent au projet de loi considéré excessif et contraignant.

À la suite de ce désordre public, la direction du SPVM a mis en place des mesures extraordinaires afin de faire la lumière sur l'incident. Ce rapport de rétroaction permettra une meilleure compréhension du déroulement de l'opération policière. Il a été produit à partir de toute la documentation opérationnelle disponible en lien avec cette manifestation, de sa préparation à sa conclusion.

¹ La Coalition est composée du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP-Québec) et de son Conseil provincial du secteur municipal de même que de son Secteur du transport terrestre, de la Fédération des employés et employées de services publics (FEESP-CSN), de la Fédération indépendante des syndicats autonomes (FISA), de la Fédération des policiers et policières municipaux du Québec, de la Fraternité des policiers et policières de Montréal, de l'Association des pompiers de Montréal, du Regroupement des Associations de pompiers du Québec ainsi que du Syndicat des pompiers et pompières du Québec – FTQ.

Les principes d'encadrement d'une manifestation

La gestion de foule représente un défi de taille pour tous les services policiers. Un nombre important de paramètres doivent être pris en considération, souvent rapidement, dont celui d'anticiper les débordements potentiels, afin de minimiser les risques d'atteinte à la sécurité des personnes et des biens. Ainsi, en fonction de la spécificité des événements, notamment en termes d'organisation, d'ampleur, de durée et de type de rassemblement (ex. : une foule peut-être statique, en mouvement, pacifique, hostile, festive, extrêmement dense, spontanée, etc.), différentes stratégies peuvent être appliquées en vue de préserver la sécurité publique.

Depuis plusieurs années, l'évolution des façons de faire a amené à distinguer la gestion de foule du contrôle de foule. La gestion de foule implique une interaction constante avec les manifestants de façon, d'une part, à laisser libre cours à la manifestation, mais d'autre part, à agir avec promptitude (en contrôle avec des mesures restrictives et de rétablissement de l'ordre) lorsque la situation l'exige auprès d'éléments perturbateurs. Cela répond aux exigences de favoriser le droit de s'exprimer et de prioriser les dénouements pacifiques. L'accent est mis sur l'adéquation entre les interventions et les actes qui compromettent la sécurité des événements. Les stratégies policières adoptées doivent être à la fois dissuasives et éviter de provoquer. Elles permettent également la négociation, l'éducation et le dialogue en continu avec les organisateurs des manifestations et les manifestants eux-mêmes. Dans cette perspective et en gestion de foule, les interventions policières pour faire respecter les lois et règlements en vigueur sont évolutives et adaptables.

Cette transformation des pratiques vise à réduire au minimum les périodes de chaos qui caractérisent l'ensemble des événements imprévisibles ou qui se dégradent, périodes durant lesquelles toutes les énergies doivent être investies à reprendre le contrôle sur la confusion qui règne. Dans ces moments, les informations à traiter sont généralement nombreuses, souvent partielles, parfois contradictoires et en évolution constante.

En parallèle à cette évolution en matière d'intervention, signalons la complexification de l'encadrement des manifestations au cours des dernières années. Elles comportent beaucoup plus d'imprévisibilité. Par exemple, la capacité de mobilisation est devenue ultra rapide grâce aux médias sociaux. Il est de plus en plus fréquent que les manifestations soient le résultat d'initiatives parallèles non arrimées aux actions des principaux leaders ou des regroupements qui défendent une même cause. Le recours à diverses formes de violence collective est également plus fréquent. Elle est justifiée notamment comme une forme inversée de la violence éprouvée. Enfin, il est plus fréquent qu'on se retrouve face à un groupe ou une foule majoritairement pacifique, mais qui résistera aux directives de sécurité émises par les policiers.

Ainsi, qu'ils soient prévus, inopinés, ou qu'ils prennent une tournure inattendue, la prise en charge d'événements d'envergure ne se fait pas au hasard. Chaque événement implique la préparation d'un plan de prise en charge par un service d'ordre. Le plan

définit la situation, la mission qui délimite les responsabilités, les diverses phases de la réalisation de l'intervention et les stratégies qui seront adoptées, les aspects administratifs et logistiques à prendre en compte, ainsi que la chaîne de commandement et de communication. Puis lorsque les événements prennent une tournure inattendue, des paramètres existent également afin de déterminer, en situation d'urgence, ces mêmes éléments.

Dans les prochaines sections, le dénouement de l'intervention policière est décrit après la présentation de la chronologie des événements. Pour ce faire, les différents aspects de la prise en charge de l'événement ont été pris en compte, soit : l'évaluation de la situation, le commandement de l'intervention policière, la planification tactique, le déploiement des effectifs et les communications opérationnelles. Aborder ces aspects permet de porter un regard critique sur ce qui s'est fait en fonction des normes établies d'encadrement de manifestations publiques.

Chronologie de la manifestation du 18 août

La période durant laquelle les événements du 18 août à l'hôtel de ville se passent est très courte. La chronologie ci-dessous offre un bon aperçu de la transformation rapide de la situation en ce qui a trait à la manifestation. Pour le SPVM, nous le verrons plus loin, l'élément déclencheur de cette transformation est l'information concernant les pompiers furieux en train de se rassembler un peu avant 18 h pour se diriger vers l'hôtel de ville et faire du grabuge lors du conseil municipal.

- 18 h. Les manifestants se rassemblent sur la rue Notre-Dame devant l'hôtel de ville.
- 18 h 15. Il est estimé qu'il y a une foule d'environ 1000 personnes à l'hôtel de ville, parmi laquelle il y a de nombreux touristes. Tout se passe calmement.
- 18 h 25. Environ 200 pompiers regroupés se dirigent vers la Place Vauquelin. Ils sont sur la rue Notre-Dame en face de l'hôtel de ville. Ils utilisent des klaxons modifiés et autres types de sirènes portatives très bruyantes. La rue Notre-Dame est bloquée.
- 18 h 30. Les pompiers se regroupent avec les autres manifestants. Un 1er fumigène de gaz inerte est lancé. Plusieurs papiers sont aussi lancés dans les airs par les manifestants en déplacement. Un discours de 5 à 6 minutes est tenu. Tout fut très rapide et bruyant.
- 18 h 33. Les gens vont chercher leur numéro pour entrer dans l'hôtel de ville. Un nombre prédéterminé (ceux qui ont obtenu un billet) pourra rentrer pour assister au conseil. Les personnes commencent à entrer par les portes de la Place Vauquelin. Ils entrent au compte-gouttes et respectent le contrôle des agents, mais la situation devient plus difficile.
- 18 h 38. Une foule d'environ 1 000 personnes est sur Notre-Dame et sur la place Vauquelin.

- 18 h 39. Déjà entre 146 à 176 personnes ont pénétré à l'intérieur de l'hôtel de ville telle que prévue. Des papiers provenant de l'extérieur sont lancés à l'intérieur, par-dessus la tête des agents de sécurité. Ça s'agite.
- 18 h 40. Les agents de sécurité de l'hôtel de ville décident de fermer l'une des portes de l'entrée de la place Vauquelin pour mieux contrôler la situation.
- 18 h 41. Des manifestants forcent une première fois l'entrée. Une trentaine de personnes réussissent à pénétrer à l'intérieur, dont deux masquées et un superman sans masque. Des papiers continuent d'être lancés.
- 18 h 42. La sécurité essaie de fermer la deuxième porte, mais cinq autres manifestants pénètrent. À l'extérieur, un premier feu de poubelle est signalé. Il est maîtrisé rapidement.
- 18 h 43. Les deux policiers placés à l'intérieur de l'hôtel de ville viennent soutenir les agents de sécurité et arrivent à fermer complètement les portes d'entrée de la Place Vauquelin, limitant ainsi l'entrée. À l'extérieur, une partie de la foule se déplace vers le Champ-de-Mars, derrière l'hôtel de ville. Les sirènes bruyantes suivent le groupe. L'objectif est de déranger la tenue du conseil en faisant du bruit à l'extérieur des fenêtres donnant sur la salle du conseil.
- 18 h 44. À l'entrée de la Place Vauquelin, des manifestants arrivent à ouvrir de nouveau les portes de l'intérieur en bousculant des agents de sécurité de l'hôtel de ville qui bloquaient l'accès. Des manifestants entrent massivement et bruyamment avec des trompettes festives, des tambours, des sifflets, etc. Cette fois, c'est plus de 300 personnes qui se dirigent vers la salle du conseil municipal et aux divers étages de l'hôtel de ville. Les gens de la sécurité de l'hôtel de ville ont dû se retirer pour leur propre sécurité.
- 18 h 50. Une porte adjacente au garage, derrière l'hôtel de ville où de nombreux manifestants se sont dirigés, s'ouvre pour permettre à un conseiller d'entrer. De nombreux manifestants tentent de nouveau de forcer l'entrée derrière le conseiller municipal.
- 18 h 51. Plus personne n'entre à l'intérieur de l'hôtel de ville. Les gens continuent de se déplacer vers l'arrière de l'hôtel de ville.
- 18 h 52. Un fumigène est lancé à l'arrière de l'hôtel de ville. Il y a plusieurs traces au sol. Le fumigène est poussé vers la porte de garage.
- 18 h 54. Un nouveau feu de poubelle est allumé sur le Champ-de-Mars derrière l'hôtel de ville.
- 18 h 59. Plusieurs manifestants ressortent par la terrasse attenante à la Salle du conseil après avoir forcé leur entrée. Des manifestants frappent dans les fenêtres extérieures du bureau du maire. Un climatiseur est arraché. La fenêtre est forcée pour l'ouvrir. Un carreau de fenêtre est brisé. Plusieurs papiers, des bouteilles de plastique et des drapeaux sont lancés de la terrasse arrière sur les policiers et les manifestants sur le

Champ-de-Mars, en contrebas de la terrasse.

- 19 h 04. À la suite du déploiement des policiers des groupes d'interventions à l'intérieur, les manifestants ressortent de l'hôtel de ville.
- 19 h 07. Sur le Champ-de-Mars, derrière l'hôtel de ville, des discours sont tenus. Le président des cols bleus prend la parole. Il y déplore notamment le dérapage qui venait d'avoir lieu.
- 19 h 36. Les discours sont terminés à l'extérieur. Les gens repartent. Le conseil municipal reprend².

Au cours de la courte période durant laquelle ils étaient à l'intérieur, les manifestants ont brisé une vitre, arraché d'une fenêtre un climatiseur et forcé l'ouverture de la fenêtre dans le bureau adjacent au bureau du maire. Deux agents de sécurité de l'hôtel de ville ont été légèrement blessés. Des élus ont été bousculés. L'alarme d'incendie a été déclenchée. Un feu de poubelle a été allumé. Des verres d'eau ont été lancés et renversés dans la salle du conseil. De nombreux papiers ont été projetés partout.

En somme, il apparaît que l'événement se passe sur une période de quatre-vingt-dix minutes. Pendant 23 minutes, entre 18 h 41 et 19 h 04, la situation est particulièrement intense à l'intérieur de l'hôtel de ville où les nombreux méfaits sont commis. Il s'agit de la période comprise entre le moment où des manifestants forcent leur entrée et vont à la rencontre des élus dans la salle du conseil, et celui qui a suivi l'intervention de policiers des groupes d'intervention à l'intérieur qui a amené les manifestants à ressortir. À l'extérieur, il y a eu des fumigènes, des feux de poubelles, beaucoup de bruit (klaxons et sirènes), des papiers et autres objets sont lancés, mais selon ce qui a été rapporté, cela s'apparentait davantage à d'autres manifestations bruyantes avec des actes isolés. Elle s'est terminée rapidement.

Évaluation de la situation avant l'événement

Le point de départ de toute prise en charge d'un événement planifié ou non est l'évaluation de la situation. Elle permet notamment de déterminer la nature de l'événement et ce qui le motive, d'estimer le nombre et les particularités des personnes présentes, de cerner les spécificités du territoire où se déroule l'événement et d'établir ce qui doit être considéré. Ainsi, les risques qui s'y rattachent pourront être évalués et pris en compte.

² Selon le procès-verbal de l'Assemblée de cette journée, à 19 h 30 la séance est déclarée ouverte. Par ailleurs, elle est suspendue pour quelques minutes le temps que les membres retrouvent leurs documents qui avaient été éparpillés. Elle reprend à 19 h 43. S'en suit une longue période de questions du public jusqu'à 21 h. Le conseil ajourne la séance à 22 h 56.

Différentes stratégies sont utilisées pour colliger les renseignements nécessaires à l'évaluation d'une situation qui doit se faire de manière évolutive. Par exemple : les partenaires sont généralement consultés (ex. : tels les promoteurs ou les organisateurs) ; les expériences passées sont prises en compte ; une équipe de la Division du renseignement est spécifiquement dédiée à ce rôle ; des contacts sont établis sur les lieux pour connaître les intentions.

L'évaluation des situations pose toutefois certains défis. D'abord, avant les événements, les délais peuvent être courts entre le moment où l'information sur l'événement est disponible et le début de celui-ci. Aussi, régulièrement, plusieurs informations pour évaluer les risques d'un événement sont manquantes jusqu'à la toute dernière minute, dans les cas où elles deviennent accessibles.

Deux autres défis de taille sont présents. Ils concernent les événements qui connaissent une transformation rapide. Le premier est d'être capable rapidement d'anticiper les situations à partir d'informations qui demeurent partielles afin de gérer le risque. Le deuxième défi est celui de communiquer le renseignement de manière efficace afin d'en faciliter son traitement. Par exemple, une fois le risque de débordement pressenti ou constaté, les chaînes de communication se doivent d'assurer une fluidité des informations entre les différents niveaux de commandement des événements.

L'événement du 18 août

En lien avec l'événement du 18 août, une analyse de la situation a été effectuée avant et de manière évolutive en fonction des informations disponibles. Par ailleurs, plusieurs informations ne sont devenues disponibles que la journée même. De plus, des difficultés ont été rencontrées quant au partage de ces nouvelles informations entre les personnes responsables de la coordination de l'événement.

Chronologiquement, l'évaluation de la situation est la suivante. Dès le 13 août, les responsables de la sécurité de l'hôtel de ville ont informé la Division du renseignement (DR) du SPVM qu'une manifestation de cols bleus contre le projet de loi 3 était prévue au conseil municipal du 18 août. L'information validée par la DR a aussitôt été transmise aux personnes concernées par la planification au niveau local et corporatif. Un plan local de réponse est consigné dans un service d'ordre. L'intention d'avoir recours aux ressources et aux stratégies habituelles y est alors consignée.

La décision de garder le service d'ordre localement est prise après qu'aient été effectuées les vérifications d'usage des médias sociaux quant à ce qui est annoncé comme manifestation (Google, Facebook, Twitter). De plus, sont considérés dans cette décision l'état de situation et l'évaluation de la menace en lien avec le conflit sur les régimes de retraite. Cet état de situation est réalisé par la Division du renseignement (DR) qui analyse le mouvement de contestation, surveille les sites sociaux, suit les manifestations, a recours à des sources et échanges hebdomadaires avec les corps policiers concernés, dont la Sûreté du Québec et les principaux services policiers municipaux de la région métropolitaine de Montréal. En bref, à la lumière de ces informations, il était considéré

que cette manifestation représentait un risque faible.

Les vérifications auprès d'autres sources afin d'en apprendre davantage ont toutefois été difficiles à pousser plus loin au préalable. La collaboration avec les partenaires réguliers est plus difficile compte tenu de la nature du conflit. Puis, il n'y a pas eu de tentatives de contacter les cols bleus pour en apprendre davantage. Ils sont généralement peu bavards pour partager des informations autres que celles déjà connues concernant leur présence.

Ce n'est que le jour de la manifestation, à 12 h 20 le 18 août 2014, que de nouvelles informations sont reçues qui amènent à réévaluer la situation. Une invitation a été faite aux cols blancs du Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SFMM) pour se mobiliser à 18 h devant l'hôtel de ville pour une manifestation « monstre ». L'information est alors validée.

Puis à 14 h 15, d'autres informations sont obtenues. Comme prévu, uniquement les membres du conseil de direction des cols bleus entreraient dans l'hôtel de ville pour assister au conseil municipal et poser des questions. Par ailleurs, bien qu'il ne s'agisse pas d'une manifestation organisée par la Coalition, en plus des cols bleus et des cols blancs, des pompiers seraient là également.

Au sujet des pompiers, il est évoqué qu'ils seraient difficiles à contrôler. Lors de l'événement du 13 août sur la rue Jean-Talon, le leader syndical n'avait pas le contrôle des membres. Ils ont pris la rue sans permission, quoiqu'ils aient collaboré aux directives des policiers. Puis il y avait eu la manifestation du 17 juin, devant l'hôtel de ville, où un feu a été allumé sur la rue et l'hôtel de ville arrosée indûment.

Avec ces nouvelles informations, le contact responsable de la sécurité à l'hôtel de ville est informé. Celui-ci confirme que les pompiers seront accueillis dans le hall d'honneur, malgré que le syndicat semble déterminé dans sa démarche de se faire entendre. Du côté du SPVM par ailleurs, l'information concernant la présence des pompiers déterminés à manifester leur mécontentement n'est pas assimilée immédiatement par tous les membres du SPVM responsables de l'événement. La chaîne de communication n'a pas été fluide.

L'information concernant les pompiers n'est maîtrisée par tous au SPVM qu'autour de 18 h, après le début de la mobilisation des policiers sur les lieux de l'événement. À ce moment, la présence prévue des pompiers n'est pas uniquement reconfirmée, mais de nombreuses personnes maîtrisent maintenant l'information qu'ils sont là pour faire du grabuge et se la communiquent. C'est notamment le cas d'élus qui se trouvent à l'intérieur de l'hôtel de ville qui communiquent avec le SPVM pour signaler qu'il y aurait beaucoup de monde avec de mauvaises intentions. C'est aussi le cas de l'agent-patrouilleur au comptoir du poste de quartier local (PDQ 21) qui reçoit également cette information et qui la retransmet aux officiers responsables sur le terrain.

Cela dit, nombreuses ont été les interactions informelles au début de la manifestation avec des personnes dans la foule, pour connaître les intentions et pour s'assurer de leur compréhension des stratégies préconisées par le SPVM. Par ailleurs, les informations obtenues n'ont pas toujours permis d'envisager les comportements éventuels de certains

manifestants. Un représentant syndical de l'Association des pompiers de Montréal au début de la manifestation a indiqué que tout se passerait bien et dans l'ordre. Un mot d'ordre aurait été donné en ce sens aux personnes présentes.

Principaux constats

Des informations obtenues la journée même de l'événement sont venues transformer rapidement la situation évaluée au préalable. Puis une déficience dans la chaîne de communication est venue jouer comme toile de fond du dénouement de l'intervention policière qui a suivi. En effet, sur le plan de l'évaluation de la situation, des difficultés se sont posées. D'abord, des groupes ont décidé de se joindre à la manifestation des cols bleus. C'est notamment le cas des membres des cols blancs du SFMM qui ont été invités à participer le matin même à « une manifestation monstre », ainsi que des membres de l'Association des pompiers de Montréal qui se sont joints pour tenir un événement « bruyant et sonore ». Ensuite, l'information a pris du temps à être partagée entre tous.

De plus, dans le contexte, la collaboration entre les partenaires réguliers, favorisant la multiplication des réseaux de communication et le partage d'information, était difficile. Par exemple, après le début de la mobilisation, la Fraternité des policières et policiers de Montréal mentionnait à un de ses membres mobilisé qu'elle ignorait si des représentants de l'Association des pompiers de Montréal seraient présents à cette manifestation.

Enfin, en termes de défi en lien avec l'évaluation et la gestion du risque, les informations obtenues n'ont pas été bien arrimées aux stratégies à adopter. Si des effectifs supplémentaires ont été réquisitionnés, les conséquences possibles d'avoir des manifestants qui décident de chahuter dans l'hôtel de ville ont mal été envisagées. Les prochaines sections illustrent les répercussions qu'elles ont eu sur le dénouement.

Constats en matière d'évaluation de la situation :

- Des informations à traiter disponibles que la journée même de l'événement;
- une collaboration difficile avec les partenaires usuels compte tenu de la nature du conflit;
- un manque de fluidité dans le traitement d'informations essentielles à l'évaluation du risque.

Recommandations

- Évaluer les modes de fonctionnement des unités responsables du traitement de l'information policière.
- Compléter l'enquête disciplinaire instituée sur la rigueur du traitement des informations.

Commandement de l'intervention policière

La structure de commandement lors des services d'ordre est préétablie afin de faciliter le déploiement et la coordination de nombreuses ressources. Elle est toutefois flexible et modulaire de manière à s'adapter aux situations prévues et capable de répondre à une transformation soudaine de la situation. La structure flexible et modulaire permet également d'ajuster les niveaux de commandements aux besoins. C'est à ce commandement que revient la responsabilité de maintenir le juste équilibre entre le respect des droits et des libertés individuels de la société démocratique, et celui de maintenir la paix et l'ordre dans les espaces urbains au profit de la jouissance de tous les citoyens. Il lui revient également la responsabilité qu'à tout moment, indépendamment de l'ampleur d'un événement, la stratégie adoptée soit claire et partagée entre tous ceux concernés.

Pour les services d'ordre de moindre envergure, le commandement des opérations se fait à même le terrain (service d'ordre local). Par ailleurs, dès qu'un événement dépasse une certaine ampleur, s'ajoute le commandement tactique au Centre de commandement et de traitement de l'information (CCTI) qui devient le point de convergence des informations, du renseignement et du commandement. Le niveau du commandement tactique par le CCTI, c'est également celui de la planification des événements effectuée par la Division de la planification opérationnelle.

La structure de commandement du CCTI se déploie très rapidement lorsqu'il est évalué que la situation l'exige. Elle coordonne les interventions et agit en soutien aux officiers sur le terrain³. Par ailleurs, il n'y a un basculement total du commandement de l'opération vers le CCTI que lorsque la situation de manifestation exige de passer en mode contrôle de foule (rétablissement de l'ordre) et que des mesures restrictives doivent être appliquées. Ce basculement survient quand une situation se dégrade et que la sécurité de la population est en danger. Autrement, une autonomie décisionnelle qui permet la prise d'initiatives quant à certaines situations (selon les règles d'engagement déterminées au préalable) est accordée aux officiers de direction sur le terrain. À la lumière de la situation, certaines actions doivent être prises immédiatement en vue d'éviter les débordements.

Avec les années, les principes de la structure de commandement lors des services d'ordre ont été raffinés et doivent être maîtrisés par l'ensemble des officiers de direction. Par ailleurs, l'enjeu de la formation en matière de gestion de foule demeure un défi constant. Les habiletés spécifiques à acquérir par les nouveaux officiers de direction pour exécuter les diverses tâches liées à chacun des rôles sont nombreuses, surtout dans le contexte de la grande variété des événements sur le territoire. Tous les officiers de direction du SPVM

³ Dans ce rapport, lorsqu'il est question des «officiers», il s'agit de l'ensemble du personnel de supervision. Lorsqu'il est question des «officiers de direction», cela exclut les sergents superviseurs des policiers déployés. Les officiers de direction avaient dans ce cas-ci les grades de commandant ou d'inspecteur et des rôles désignés.

n'ont pas eu les mêmes opportunités de participer à des services d'ordre qui prennent une tournure inattendue qui impliquent de nombreux policiers de diverses unités et le recours à diverses tactiques de contrôle de foule, ajustées aux situations.

La journée de l'événement

Avec les renseignements accumulés, le 18 août, le service d'ordre est passé d'une gérance locale à une gérance corporative, à partir du CCTI. Avec cette structure de commandement, la planification et la communication des stratégies déployées revenaient au cadre supérieur du CCTI.

Cette journée, sur le plan du commandement, les difficultés se sont posées au moment de l'entrée des manifestants à l'intérieur de l'hôtel de ville. Sur le terrain, les officiers étaient témoins du déroulement, ont consulté à ce sujet les officiers responsables au CCTI qui de leur côté n'ont jamais ressenti l'urgence d'agir. Dans la mesure qu'il était prévu que deux cent cinquante personnes devaient être accueillies à l'intérieur de l'hôtel de ville et que les autres devaient se rassembler derrière l'hôtel de ville, il y a eu une confusion quant au sérieux de la situation lorsque des centaines de manifestants ont réussi à forcer leur entrée à l'intérieur, parmi lesquels nombreux ont chahuté et commis des méfaits.

Tableau 1 – L'équipe de commandement prévue initialement et réelle

Prévue initialement : Commandement local	18 août : Événement corporatif (CCTI ouvert)
<p>Sur les lieux de l'événement (terrain) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Commandant de scène (chef de PDQ local) • Adjoint au commandant de scène (sergent PDQ) • Agent assigné au registre de l'événement (agent PDQ) 	<p>Sur les lieux de l'événement (terrain) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Commandant de scène (chef de PDQ local) • Commandant d'intervention (chef d'un GI) • Adjoint au commandant de scène (sergent PDQ) • Adjoint au commandant d'intervention (sergent GI) • Agent assigné au registre de l'événement (agent PDQ) <p>Au CCTI :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Commandant d'opération (cadre supérieur DPO) • Chargé d'opération (adjoint au commandant d'opération, chef de PDQ) • Conseiller CCTI pour le suivi de l'événement (sergent DPO) • Préposé au registre de l'événement pour le CCTI (secrétaire)

En fait, dès 18 h 33 les officiers de direction sur le terrain proposent au CCTI de mettre des policiers des groupes d'intervention à l'intérieur en prévention parce que cela devenait plus difficile aux portes, quoique cela modifiait la stratégie prévue initialement. La suggestion n'est pas retenue par le CCTI afin d'éviter d'envenimer la situation en appliquant des mesures restrictives, puisque les entrées semblaient demeurer contrôlées.

Quelques minutes plus tard, les officiers de direction sur le terrain signalent que trop de monde est entré à l'intérieur, qu'il faudrait voir ce qui s'y passe et formule une demande au CCTI d'appeler à l'intérieur (le contact de la sécurité) pour faire fermer les portes. L'adjoint à l'officier responsable sait également que les deux policiers agissant comme liaison à l'intérieur ont signalé que la situation devenait difficile et qu'ils ont demandé de l'assistance. Mais la situation s'étant momentanément calmée aux portes, il est convenu de ne pas faire entrer des policiers à l'intérieur.

Ce n'est qu'à 18 h 51, lorsqu'une information est obtenue de l'intérieur de l'hôtel de ville de la nécessité de faire vider la salle du conseil municipal, qu'il est approuvé par le CCTI d'envoyer des policiers à l'intérieur. À ce moment, les policiers reçoivent l'ordre de faire un état de situation et d'aider les agents de sécurité à garder le calme. Il est spécifié également que personne ne doit être sorti avant qu'il n'y ait une analyse supplémentaire de la situation.

Il y aura toutefois à 19 h 04 un ordre du CCTI de faire des arrestations si les policiers sont témoins d'infractions, au moins pour les identifier. À ce moment, les manifestants sont déjà tous en train de ressortir. Ceux-ci vont rejoindre les autres manifestants qui se sont déplacés vers l'arrière pour être bruyants juste à l'extérieur de la salle du conseil.

Au final, les inquiétudes soulevées par la situation ont amené à une demande d'autorisation d'agir des officiers de direction terrain au CCTI plutôt qu'à des actions immédiates de sécuriser les lieux à partir des informations disponibles. Les vérifications supplémentaires effectuées à partir des diverses sources disponibles ont donné le temps nécessaire aux manifestants de commettre des méfaits à l'intérieur de l'hôtel de ville.

Les principaux constats

Il y a eu de la confusion quant au sérieux de la situation. Des actions immédiates n'ont pas été prises par les officiers sur le terrain. Les demandes de faire entrer des policiers à l'intérieur n'ont pas été retenues. Les prises de décision à l'égard des intrants d'information ont été très concentrées au CCTI. Celui-ci éloigné du lieu de la manifestation a mal anticipé les impacts de ce qui se passait. Plusieurs minutes se sont écoulées avant que les officiers au CCTI ne réalisent qu'il y avait un besoin urgent d'agir à l'intérieur. L'absence de menace initiale avant l'événement semble être venue teinter l'interprétation faite de la situation. Par conséquent, le choix retenu par le CCTI a été d'éviter qu'une intervention policière musclée des policiers des groupes d'intervention ne vienne provoquer les manifestants qui s'étaient introduits. Ainsi, dû à l'absence de menaces perçues, à aucun moment il n'y a eu un basculement du commandement pour passer en mode contrôle et imposer des mesures restrictives aux manifestants.

Constats en matière de commandement :

- une absence de décisions opérationnelles terrain pour circonscrire rapidement la situation qui se dégradait;
- la présence de délais dans le processus décisionnel compte tenu de la lecture de la situation.

Recommandations

- Compléter l'enquête disciplinaire instituée sur la question d'agir avec déférence lorsqu'on peut présumer d'un désordre ou d'actes criminels.
- Consolider les apprentissages des officiers en gestion de foule quant aux normes de commandement, aux règles d'engagement devant les situations urgentes et aux rôles et responsabilités de chacun à l'aide de diverses stratégies (ex. : parrainage, etc.).

Planification tactique

Lors des événements planifiés, les stratégies d'intervention et la manière de les exécuter sont préalablement établies en fonction de l'évaluation de la situation. Cette planification a une grande importance en vue de favoriser une réponse rapide à une situation qui se détériore. Puisque le droit de manifester n'est pas absolu, bien prévoir les options vise à coordonner plus rapidement le rétablissement et le maintien de l'ordre.

Plusieurs éléments sont pris en considération pour cette planification. En plus de l'évaluation du risque, sont également pris en considération notamment les lieux, leur configuration, leur vocation, les règles qui s'y appliquent, l'environnement immédiat, la capacité de réponse rapide, etc. Cette planification amène à déterminer les besoins en matière du personnel requis (patrouilleurs, motards, agents des groupes d'intervention, cavalerie, etc.), des rôles qu'ils assureront, de leur répartition, des consignes à leur donner, ainsi qu'à planifier leur déploiement. Cette planification vise également à déterminer les stratégies tactiques pertinentes qui sont généralement progressives pour s'adapter à une situation qui se transformerait (plan A, plan B, etc.).

Par exemple, en ce qui a trait à l'hôtel de ville, le lieu de l'événement du 18 août, il est entendu que les activités du conseil municipal se doivent d'être des assemblées publiques pour répondre ainsi aux exigences de la Loi sur les cités et villes. Ces exigences sont d'ailleurs annotées pour tous les services d'ordre locaux et corporatifs. L'hôtel de ville est un endroit ouvert au public, mais sur invitation explicite. Cela dit, les citoyens accueillis pour assister ou poser des questions au conseil municipal doivent respecter certaines règles.

À différents moments dans le passé, des circonstances particulières ont justifié le déploiement de policiers du SPVM lors de conseils municipaux, à l'extérieur comme à l'intérieur (en visibilité, comme observateur et en réserve). Ce fut le cas lorsqu'une

analyse de la situation a considéré qu'il y avait un risque que la situation se dégrade, notamment lorsque des enjeux soulevaient des passions et des préoccupations à un point tel qu'il était envisagé que le maintien de l'ordre et du décorum n'allait pas être respecté. Ainsi, il est arrivé à différentes reprises que la gestion de l'événement par l'officier de direction responsable se soit faite de l'intérieur de l'hôtel de ville, à partir d'une mezzanine qui permettait d'avoir une vue sur le hall d'honneur et les portes de la salle du conseil. Aussi, des policiers ont à différentes reprises été postés – cachés – à l'intérieur en prévention, en vue d'une intervention rapide dans l'éventualité que cela s'avère nécessaire.

Le jour de l'événement

La rédaction du service d'ordre du 18 août a été préparée avec cette logique. La stratégie consignée dans le service d'ordre local initial rédigé le 14 août était d'avoir des policiers des groupes d'intervention (GI) à l'intérieur de l'hôtel de ville, dans un local, en vue qu'ils soient déployés rapidement au besoin. Deux policiers de PDQ seraient également à l'intérieur pour observer et agir en tant qu'agent de liaison. Les autres policiers seraient à l'extérieur dont certains en soutien dans l'éventualité qu'il devienne nécessaire de fermer la rue Notre-Dame.

Nous l'avons vu, un risque que la situation se dégrade compte tenu de la passion que soulève le projet de la loi 3 auprès des employés municipaux a été envisagé, avant même que la présence des pompiers ne soit connue par tous. Cela a amené un changement de la gérance de l'événement (corporatif plutôt que local) et du nombre de policiers déployés. Le nombre de policiers mobilisés a plus que doublé. Les stratégies d'intervention prévues initialement ont également été modifiées à la lumière de ce risque. Des situations différentes appellent des réponses adaptées.

Pour une question stratégique, il a été décidé par les officiers de direction responsables au CCTI que plutôt d'avoir du personnel policier à l'intérieur, des policiers de PDQ seraient placés devant la porte d'entrée de la place Vauquelin en demi-lune pour contrôler les entrées des citoyens. Cette décision, combinée à la présence des autres policiers des groupes d'intervention en visibilité a été prise par mesure d'efficacité. Seulement deux policiers serviraient de liaison à l'intérieur et demeureraient avec les 18 agents de sécurité de l'hôtel de ville. Finalement, au début de l'opération, un autre changement de tactique est décidé. La section de policiers qui devaient être positionnée à l'entrée en demi-lune a été placée près de la fontaine d'eau un peu plus loin, compte tenu du risque faible évalué.

Lors de l'appel conférence usuel entre les principaux chargés d'opérations qui a eu lieu à 16 h la journée de la manifestation, la nouvelle stratégie est partagée. Puis il est mentionné que la manifestation sera statique et que le risque est faible. Aucun plan B n'est envisagé. De plus, les officiers de direction en devoir sur le terrain sont avisés que les consignes opérationnelles aux policiers mobilisés dans ce cadre doivent être claires. Il ne doit pas y avoir de tolérance à l'égard des infractions. Il est attendu qu'il doit y avoir

des interventions de leur part également sur le terrain pour le savoir-être, le professionnalisme et l'initiative d'intervenir rapidement, mais en demeurant dans une logique d'intervention statique (tout se passe sur place) et sous contrôle. Puisque personne de l'appel conférence n'a l'information concernant les pompiers, le sujet n'est pas discuté. L'emplacement stratégique des officiers de direction sur le terrain n'est pas non plus discuté. Ceux-ci demeureront à l'extérieur de l'hôtel de ville, jusqu'après que des manifestants ont forcé leur entrée.

À 17 h 48, lorsque la présence possible de pompiers est maîtrisée par l'ensemble des officiers de direction responsables de l'opération de façon explicite, il en résulte que deux sections supplémentaires de PDQ sont mobilisées pour se joindre aux effectifs déjà sur les lieux. Ils sont envoyés alors en soutien, en mode normal, ce qui signifie qu'ils devaient se déplacer vers leur lieu de rassemblement en respectant la signalisation routière. Malgré la transformation rapide de la situation, cette consigne ne sera jamais modifiée.

Sur le plan opérationnel, pour la bonne mise en œuvre de la stratégie décidée, sur le terrain, à 17 h 45 l'officier de direction en charge et son adjoint rencontrent le responsable de la sécurité de l'hôtel de ville et le chef de section. La stratégie du déploiement des effectifs policiers est expliquée. Deux policiers seront à l'intérieur et serviront de liaison. Les autres demeureront à l'extérieur. Un local est offert par les responsables de la sécurité de l'hôtel de ville à l'intérieur pour des policiers des groupes d'intervention. Compte tenu du changement de stratégie d'intervention, ce local ne sera pas utilisé puisqu'il a été décidé de les garder à l'extérieur.

Lors de cette rencontre, il est mentionné également que toutes les entrées seront verrouillées sauf celles de la place Vauquelin utilisées pour accueillir les citoyens assistant au conseil municipal. Ces portes et celles de la salle du conseil seront contrôlées par les agents de sécurité de l'hôtel de ville. Les heures du tirage au sort, d'ouverture des portes pour les citoyens, et du mode de fonctionnement à l'intérieur sont partagés. Il est confirmé que 250 personnes seront admises.

En vue de pouvoir communiquer au cours de la soirée, il est convenu d'un mode de fonctionnement pour signaler les événements de façon bidirectionnelle avec le responsable de la sécurité de l'hôtel de ville. De plus, des démarches sont effectuées en vue de rencontrer le président du conseil pour connaître ses attentes et faire signer la feuille d'éviction⁴. Puisqu'il n'est pas présent à son bureau, le responsable de la sécurité prend en charge de le faire signer. Il dit ne pas être inquiet du dénouement de la soirée.

Pour leur part, ces officiers terrain ont fait du repérage à l'intérieur de l'hôtel de ville. Les deux officiers connaissaient la topographie générale de l'hôtel de ville, à savoir le rez-de-chaussée, le 1^{er} étage, la Salle du conseil, le hall de rassemblement et le garage, mais ignoraient tous les deux la partie privée des bureaux, dont celui du maire.

⁴ Le formulaire d'éviction permet de mieux légitimer l'intervention policière lorsqu'il devient nécessaire d'évincer des personnes d'un endroit ouvert au public. Il doit être signé par le possesseur légitime des lieux ou son représentant. Dans ce cas-ci, il s'agissait du président du conseil municipal.

Les principaux constats

À la lumière des informations préalablement connues sur la soirée, les choix stratégiques planifiés au cours de l'après-midi du 18 août étaient conformes aux normes établies. Aussi, les dispositions ont été prises pour partager ces choix aux responsables de la sécurité de l'hôtel de ville et pour s'assurer d'une reconnaissance des lieux en vue d'agir rapidement en cas de besoin. Par ailleurs, le choix tactique de ne pas repositionner des policiers à la porte d'entrée de la Place Vauquelin dès que des tensions se sont fait sentir (comme il avait été planifié) est venu fragiliser les capacités d'intervention rapide lorsque la situation a commencé à se détériorer. Puis parce qu'aucun officier n'était à l'intérieur, l'évaluation de la situation avec un recul suffisant pour avoir le portrait global de ce qui se passait tant à l'intérieur qu'à l'extérieur a été plus difficile à obtenir.

Constats en matière de planification tactique :

- la stratégie planifiée n'ayant pas été exécutée telle que prévue, cela a fragilisé les capacités d'intervenir rapidement pour arrêter les agissements des manifestants;
- en cours d'événement, il y a eu un manque d'ajustement des tactiques déployées aux intrants d'information.

Recommandations

- Inclure systématiquement dans la planification plusieurs stratégies et scénarios adaptés aux enjeux pour ainsi favoriser une réponse rapide sur le terrain.
- Diffuser les consignes d'interventions opérationnelles actualisées à l'ensemble des officiers de direction concernant la sécurité des hôtels de ville et des lieux de réunions publiques de l'ensemble du territoire.

Déploiement des effectifs

Au-delà du nombre de policiers déployés et des unités desquelles ils proviennent, plusieurs autres éléments viennent influencer la sécurité d'un événement. Il y a bien sûr d'abord les manifestants eux-mêmes et les comportements qu'ils décident d'adopter. Puis il y a l'évaluation de la situation, le commandement, la planification et les communications opérationnelles. À cela s'ajoute l'intervention à proprement parler de l'ensemble du personnel policier sur le terrain dont nous traiterons dans cette section. Ceux-ci doivent être déployés selon la répartition des tâches prédéfinies et les procédures.

En effet, lors des services d'ordre, les policiers déployés sur le terrain doivent être bien préparés en vue de maximiser l'efficacité de leurs interventions. Cela soulève de nombreux défis. Des commandes claires doivent être données lors des rassemblements. Des réactions rapides doivent être possibles. Une analyse fine de la situation en continu

doit être assurée pour avoir constamment un regard global sur l'évolution de la situation et rendre possible la prise de décisions adaptées. Enfin, la coordination entre toutes les personnes impliquées doit être optimale. Les agents relèvent de leur superviseur. Tous les superviseurs relèvent de l'officier de direction désigné qui a la responsabilité de leurs mouvements, sauf s'il y a un basculement de responsabilité vers le CCTI pour le rétablissement de l'ordre dans le cas d'une détérioration de la situation. Il y aura parfois l'ajout d'officiers de direction de soutien pour venir soutenir les officiers responsables dans l'application des consignes et des directives de déploiement.

Une fois l'événement en cours, les choses se passent très rapidement et chaque détail est important pour assurer l'unicité d'action recherchée (chaque action s'ajuste les unes aux autres pour créer un ensemble cohérent). Une certaine autonomie est laissée, mais il est attendu des policiers terrains que les actes isolés pouvant compromettre le dénouement de l'opération (en tout ou en partie) ne sont pas tolérés et ils doivent adopter des manœuvres de contrôle de foule sécuritaires.

La journée de l'événement

À la lumière des constats effectués dans les sections précédentes de cette rétroaction, les répercussions sur le déploiement des effectifs ont été incontournables. Il y a eu très peu de commandes de données et des effectifs ont été que très peu utilisés.

Le jour de la manifestation, la première étape du déploiement a été la tenue à 17 h, lors des deux rassemblements des policiers mobilisés. À ce moment, la présence éventuelle des pompiers n'est toujours pas connue des policiers terrains. Ces rassemblements permettent avant les événements de partager ce qui a été décidé en fonction de la situation attendue. Dans ce cas-ci, les attentes ont été établies quant aux tactiques à déployer (voir section sur la planification tactique). Ces rassemblements sont essentiels pour préciser les règles d'engagement attendues. L'ajustement constant aux situations en évolution est primordial pour prioriser la protection des personnes et des biens. Dans ce cas-ci, il n'a pas été requis aux policiers présents de revêtir leur équipement de rétablissement de l'ordre pour agir lorsque des mesures restrictives doivent être appliquées.

Le premier rassemblement est effectué par l'officier de direction responsable du terrain avec les policiers de PDQ, de la brigade urbaine et des motards. L'usage des canaux de communication est transmis ainsi que les consignes sur le service d'ordre. Les consignes sont les suivantes : il ne peut y avoir aucune inaction policière, les actes criminels ou les infractions ne sont pas tolérés (« quand vous avez quelque chose, vous intervenez »), les policiers doivent discuter avec les gens dans la foule, être calmes, mais actifs. Des coupons d'entrée seront distribués pour distinguer ceux qui entreront de ceux qui n'entreront pas. Il est important de demeurer professionnel.

Le rassemblement a également été le moment de partager la stratégie tactique. Il y aurait les agents mobilisés des PDQ à l'extérieur. Deux agents seraient les yeux et les oreilles à l'intérieur de l'hôtel de ville. La brigade urbaine est utilisée en patrouille périmètre. Enfin,

les motards seront sur Notre-Dame en position pour 17 h 30 (pour assurer la fluidité de la circulation et la sécurité des rues).

Le rassemblement des 4 groupes d'intervention s'est tenu en parallèle. Il a été effectué par l'officier responsable du peloton. Encore là, le choix de leurs canaux de communication a été annoncé ainsi que les consignes sur le service d'ordre. Elles étaient de maintenir les manifestants derrière sur le Champ-de-Mars et de garder la rue Notre-Dame ouverte, de ne pas rester inactif et de demeurer professionnel. Le positionnement attendu des groupes a alors été donné. Deux sections seraient postées en avant de l'hôtel de ville et deux autres à l'arrière. Les 18 agents du service de sécurité de l'hôtel de ville allaient être en charge de l'intérieur, les policiers du SPVM de l'extérieur, à l'exception des deux patrouilleurs à l'intérieur pour jouer le rôle de liaison.

Au cours de ce même rassemblement, l'attribution des rôles est effectuée en ce qui concerne les spécialisations de ces policiers pour intervenir en mode rétablissement de l'ordre. Puis il est expliqué que seuls les membres de l'exécutif des cols bleu (± 50) entreront à l'intérieur de l'hôtel de ville. Ce mode de fonctionnement pour permettre les entrées à l'hôtel de ville des citoyens s'apparente à la procédure normale.

Du côté du commandement, c'est à 17 h 30 que s'ouvre le CCTI en mode commandement avec l'équipe permanente. À 18 h 03, une fois l'information de la participation des pompiers « en colère » est maîtrisée par tous, deux sections d'effectifs supplémentaires de PDQ sont mobilisées en mode de déplacement normal (plutôt qu'en urgence). Aucun officier de soutien n'est par ailleurs ajouté pour soutenir l'officier responsable sur le terrain. Les nouveaux policiers mobilisés arriveront une trentaine de minutes plus tard alors que la manifestation est bien amorcée. Dans le cas des policiers d'une section, ils recevront les mêmes consignes données au rassemblement de 17 h. Dans l'autre, le lieu de rassemblement désigné est inadéquat. Ils se retrouvent à l'arrière de l'hôtel de ville, dans une zone non appropriée, à dix pieds des manifestants. De plus, ils n'obtiennent aucune consigne à part celle de demeurer « stand-by ».

En fait, pour les deux sections mobilisées en dernier, leurs policiers seront très peu utilisés au cours de la soirée. Certains contrôleront par ailleurs les feux de poubelles à proximité desquels ils sont situés, sinon verront à les éteindre. Dans les circonstances, il est craint que de faire appeler le Service des incendies aurait pu envenimer la situation. Ces policiers contrôleront aussi l'accès arrière de l'hôtel de ville par laquelle des manifestants ont tenté de s'introduire.

En ce qui a trait aux agents motards, à l'arrivée bruyante des pompiers qui sont venus se joindre aux autres manifestants par la rue Notre-Dame, très rapidement ils s'occupent de fermer la rue et assurer la sécurité routière jusqu'au déplacement des manifestants. Encadrée par les policiers, à 18 h 38, la foule estimée à 1000 personnes se déplace vers la Place Vauquelin.

Il est 18 h 41 lorsque les 2 agents du SPVM à l'intérieur en compagnie des responsables de la sécurité de l'hôtel de ville et de neuf de leurs agents se trouvent aux portes de la Place Vauquelin à cause de l'agitation. Lorsqu'un premier groupe de manifestants force

leur entrée, dont deux masqués et un superman sans masque, les agents de sécurité de l'hôtel de ville et les deux agents du SPVM postés à l'intérieur bloquent alors l'entrée, pour ensuite la fermer. C'est au même moment que ces agents du SPVM à l'intérieur signalent pour une première fois sur leur radio-portative à leur officier que des gens ont forcé leur entrée. Ils demandent du soutien de policiers à l'intérieur. La commande est passée à l'officier de direction responsable du terrain qui avait déjà effectué la demande au CCTI de faire entrer des policiers dans l'hôtel de ville par mesure préventive quelques minutes plus tôt. L'urgence de la situation ne semble pas être saisie par tous. De nombreux manifestants sont encore à l'extérieur. Il est décidé à 18 h 44 par le CCTI d'attendre avant d'entrer des policiers du groupe d'intervention à l'intérieur. Les deux policiers à l'intérieur se questionnent pourquoi aucun policier n'est venu en renfort encore.

Entre-temps, à l'extérieur, des agents des groupes d'interventions sont positionnés à l'arrière sur le Champ-de-Mars. Ils n'ont aucune vue sur l'entrée de la place Vauquelin. Ils entendent le bruit de la manifestation, mais rien d'inhabituel selon leur expérience de manifestation. Ils sont en position d'entrer près des portes s'ils obtiennent l'ordre de le faire. On leur demande toutefois de se déplacer lorsque les manifestants vont vers l'endroit où il se situe. Il est considéré que ces policiers doivent demeurer une force de réserve pour agir en mode contrôle dans l'éventualité qu'ils en reçoivent l'ordre.

À 18 h 52, un état de situation tente d'être fait entre l'officier de direction responsable du terrain et le responsable de sécurité à l'intérieur de l'hôtel de ville. Ces derniers sont débordés. Ils ont communiqué avec les deux policiers à l'intérieur. Ces derniers ont retransmis déjà plusieurs minutes plus tôt la demande de renfort.

En parallèle, à l'extérieur sur le Champ-de-Mars, il commence à y avoir plus d'actions. Des policiers vont contrôler les accès et l'arrière de l'hôtel de ville. Un deuxième fumigène est lancé. Des collants sont posés sur le bâtiment. Un autre feu de poubelle est allumé. Ces policiers changeront de position lorsqu'ils commenceront à recevoir des choses sur la tête, lancées par des manifestants qui se trouvent sur la terrasse attenante à la Salle du conseil. Ils se replaceront deux minutes plus tard pour éteindre un feu et contrôler ce qui se passe.

Ainsi, pour les policiers à l'extérieur, toujours peu de commandes sont données. Sur les ondes des agents mobilisés, les informations circulent sur l'état de situation. On leur dit souvent de rester « stand-by ». Les bruits ambiants sont très élevés. Les ondes radios sont souvent inaudibles pour entendre toutes les conversations.

Puisqu'ils ne ressentent pas d'agressivité de la part des manifestants et qu'ils ne reçoivent pas de directives en ce sens malgré les informations partagées sur les ondes, cela n'amène pas les policiers à agir de manière active à imposer des mesures restrictives. Puis plusieurs policiers ont été témoin de pire situation où on leur demandait spécifiquement de ne pas intervenir pour éviter d'attiser les tensions. Ils s'investissent ainsi à encadrer les actions des manifestants en suivant l'évolution de la situation. Plusieurs interviennent auprès de manifestants à proximité sur le point de poser des gestes répréhensibles. Sinon, ils effectuent quelques déplacements pour suivre les manifestants, les encadrer, en

demeurant en visibilité.

De nouveau à 18 h 53, les deux policiers à l'intérieur de l'hôtel de ville communiquent avec leur officier, cette fois pour l'aviser que les manifestants sont rendus dans la salle du conseil. Ces policiers ont de la difficulté à se faire entendre. Ils insistent et demandent si quelqu'un est à l'écoute. Ils finissent par communiquer avec leur téléphone cellulaire. C'est au même moment qu'il est décidé par le CCTI de faire entrer des policiers des groupes d'intervention à l'intérieur pour soutenir les agents de sécurité et calmer la situation. Dans les minutes qui ont suivi l'entrée de policiers des groupes d'intervention, les manifestants sont ressortis. Leur simple présence a été dissuasive. Ils n'ont pu constater les infractions et n'ont jamais reçu l'ordre d'imposer des mesures restrictives. La manifestation s'est terminée après quelques courts discours tenus à l'arrière de l'hôtel de ville sur le Champ-de-Mars.

Les principaux constats

Avec le recul, nombreuses actions ont été prises. Par ailleurs, avec la compression de temps liée à l'évolution rapide de la situation, l'unicité nécessaire dans la coordination d'actions n'a pas été obtenue. En fait, bien que rapidement les policiers à l'intérieur et les officiers de direction terrain avisent du changement de situation (des gens forcent leur entrée, trop de monde est à l'intérieur, etc.), une dizaine de minutes précieuses sont perdues à effectuer l'état de situation. Puis de nombreuses informations sont à traiter simultanément compte tenu de la manifestation extérieure en parallèle. S'il y a eu des images véhiculées par les médias sur l'intervention policière qui ont choqué, il n'y a eu ni inaction, ni collusion avec les manifestants.

En somme, les interventions se sont beaucoup faites à la pièce. Les policiers ont continué à intervenir, mais sans avoir le portrait global de ce qui se passait. Puis la situation dont ils étaient témoins ne justifiait pas qu'ils aient recours à des mesures restrictives. Aucun ordre n'a été donné en ce sens non plus, jusqu'à ce que les manifestants soient déjà ressortis de l'hôtel de ville. Au final, ce qui s'est passé à l'intérieur demeurera mal évalué jusqu'à l'obtention d'images des médias présents.

Constats en matière de déploiement des effectifs :

- un manque de coordination des actions dû notamment au manque de vision précise de la situation en temps réel et à l'absence de directives qui en a découlé;
- une mobilisation de policiers supplémentaires sans révision de la vitesse à laquelle ils étaient requis et sans leur fournir des consignes précises.

Recommandations

- Avant chaque événement, clarifier les attentes à l'aide d'exemples concrets d'action que l'on veut de la part du personnel policier.
- Ajouter des officiers de direction de soutien lorsque le contexte le justifie, pour assurer que les consignes administratives et opérationnelles soient respectées par tout le personnel et pour améliorer le portrait global de la situation en temps réel.

Communications opérationnelles

Les communications opérationnelles jouent un rôle central lors des événements de façon générale et lorsqu'ils prennent une tournure inattendue, notamment pour assurer le suivi de la situation, le déploiement efficace des ressources et pour la communication des stratégies. Pourtant, d'un événement à l'autre, ces communications représentent toujours un défi de taille. Il y a une quantité gigantesque d'informations à traiter dans de très courts délais, parmi lesquelles il faut distinguer celles qui demandent une attention immédiate de celles qui peuvent attendre. Pour ce faire, trois modes de communication sont privilégiés : la radio portative (WT), le téléphone (fixe et cellulaire) et le journal des activités opérationnelles (log book) pour le suivi des opérations et l'enregistrement des décisions.

La journée de l'événement

Le soir du 18 août, sur le plan des communications il y a d'abord eu les difficultés usuelles de communiquer par les ondes radios lorsque les bruits ambiants sont très élevés. Les messages transmis ne sont pas tous entendus. Cela dit, les principaux enjeux de communication opérationnelle se situent à deux autres niveaux. D'abord, il y a l'enjeu de la maîtrise du renseignement disponible par tous les officiers de direction en charge de l'événement. L'information concernant la présence des pompiers au conseil municipal obtenue l'après-midi a pris beaucoup de temps à être maîtrisée par les officiers chargés de l'encadrement de l'événement. Les opérations étaient déjà commencées lorsque cela est devenu une évidence. Agir en réaction est toujours moins efficace qu'en amont.

Le deuxième enjeu concerne l'efficacité des échanges bidirectionnels entre le personnel qui détient l'information et les autres qui se trouvent à l'extérieur du périmètre où se trouve le cœur de l'action. Le sérieux de la situation qui se dégradait communiqué par les officiers de direction terrains et par les deux policiers à l'intérieur de l'hôtel de ville a été sous-estimé par les personnes à l'écoute. Il n'y a pas eu de proactivité à valider l'information. Ainsi, en fonction des informations disponibles, les officiers de direction au CCTI décident de ne pas faire entrer des policiers à l'intérieur.

Principaux constats

Les difficultés de communications ont engendré les manques que l'on connaît maintenant. Des informations cruciales ont été échappées. Plusieurs unités sont restées sans directives opérationnelles et des actions concertées entre les responsables de l'opération ont mis du temps à être déployées.

Constat en matière de communication :

- des informations déterminantes communiquées n'ont pas déclenché des actions immédiates (consigner les informations, les valider, les partager, etc.);

Recommandation

- Optimiser les stratégies d'échanges d'informations pour faciliter leur traitement à l'intérieur de très courts délais.

Conclusion

Une importante opération policière a été déployée le soir du 18 août à l'hôtel de ville pour cet événement de très courte durée. L'engagement du personnel présent ne peut être remis en doute. Toutefois, la situation a été mal évaluée et les risques de débordements n'ont pas été anticipés. Puis à partir du moment que des manifestants ont forcé leur entrée dans l'hôtel de ville, tout s'est emballé. Puisqu'aucun policier n'était posté à l'intérieur (à l'exception des deux policiers assurant un rôle de liaison) et que la stratégie initiale d'avoir des policiers qui contrôlaient les entrées aux portes de la Place Vauquelin n'a pas été exécutée telle que planifiée, cela est devenu un frein à une intervention rapide. L'attente de l'autorisation du CCTI pour faire entrer des policiers à l'intérieur a également ralenti l'efficacité de la réponse. Un renfort immédiat était nécessaire, il a pris du temps à être déployé.

Cette journée-là, le juste équilibre entre le droit des manifestants d'exprimer leur mécontentement dans le cadre structuré d'un conseil municipal (durant la période de questions) et le maintien de l'ordre n'a pas été obtenu. Des manifestants ont dépassé les limites du cadre acceptable de contestation. Les policiers n'ont pas réussi à les contenir et les contrôler avant qu'il ne soit trop tard.

La tournure des événements le 18 août ressemble, à tout point de vue, aux réalités actuelles auxquelles doivent s'ajuster les services policiers. De plus en plus, les formes prises de manifestations sont dépossédées de repères prévisibles. Puis il y a de plus en plus d'initiatives décentralisées et une plus grande spontanéité. Les opérations policières doivent s'y adapter pour mieux gérer le risque, comme elles ont su s'adapter au fil des ans aux différentes formes de contestations.

Des apprentissages sont toujours tirés des expériences passées, l'événement à l'hôtel de ville du 18 août ne fait pas exception. Des mesures disciplinaires ont été entreprises, et les enjeux qui ont nui au bon déroulement sont adressés à travers les neuf recommandations auxquelles une suite sera assurée. Celles-ci visent tant l'évaluation de la situation, le commandement de l'opération, la planification tactique, le déploiement des effectifs que les communications opérationnelles.